

Race'n'Fun

Casco Rallye : conditions du rabais publicité

L'assuré a la possibilité de bénéficier d'un rabais de prime de 10% (pilotes prioritaires selon dernière liste publiée par Auto Sport Suisse : 20%) sur l'assurance casco course. Pour en bénéficier, l'assuré doit :

- cocher dans la proposition la case correspondante "Je souhaite bénéficier d'un rabais de 10% et j'accepte les conditions de pose des autocollants",
- envoyer la proposition suffisamment tôt pour permettre l'envoi par courrier des autocollants,
- apposer les deux autocollants de manière symétrique (gauche/droite ou avant/arrière).

L'assuré ne demandera l'application du rabais publicité que s'il peut respecter les présentes conditions tout en s'assurant qu'il n'enfreint pas un règlement ou une disposition contractuelle quelconque (p. ex. une exclusivité de publicité d'une société opérant dans le même secteur d'activité).

L'assuré s'engage à afficher la publicité sur la voiture assurée pendant toute la durée de la manifestation.

TSM Compagnie d'Assurances sera considérée comme sponsor personnel du pilote assuré.

Format de chaque autocollant :



Pour tout renseignement :

casco@tsm.ch

ou

032 911 12 40